

Conseil Municipal du lundi 14 décembre 2020 - 20h00

Compte rendu

L'An deux mil vingt, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.

Etaient présents : Mme ROUAULT Delphine, M. POLLET Noël, Mme GAUTIER Magali, M. PASQUIER Guillaume, M. DEMAY Sébastien, M. PIEDERRIERE Olivier, Mme LEMOINE Céline, M. LEVREL Didier, Mme HUET Audrey, M. PESTEL Sylvain, Mme CRESPEL Cécile, Mme CRESPEL Laurine, Mme MACÉ-HOREL Monique, M. Hervé TOSTIVINT, M. Christophe ALLÉE,

Absents excusés : Mme BOUILLEROT Céline, M. HEUZÉ Fabien, Mme JOSSE Delphine,

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 16

Date de convocation : 07/12/2020

Secrétaire : Olivier PIEDERRIER

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne M. Olivier PIEDERRIERE en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 2 novembre 2020

1. Travaux de restauration de l'orgue : Attribution du marché de travaux
2. Travaux de restauration de l'orgue : Approbation du projet de plan de financement et sollicitation d'une aide financière auprès de la DRAC
3. Maison de santé : Mission de Maîtrise d'Oeuvre
4. Aménagement d'un cheminement piétonnier : Mission de Maîtrise d'Oeuvre
5. Aménagement d'un parking « Rue de la Libération » : Approbation du dossier PRO et lancement de la consultation des entreprises
6. Amendes de police : Demande de subvention pour les travaux 2021
7. Acquisition de terrain et aliénation d'une partie d'un chemin communal au lieudit « Louche »
8. Urbanisme : Avis sur le transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes St Méen Montauban
9. Marchés publics : Adhésion au groupement de commandes de la communauté de communes St Méen Montauban pour les prestations de vérifications périodiques obligatoires
10. Budget Commune : Admission en non valeur des titres de recettes
11. Tarifs municipaux 2021
12. Nouveaux nés de la commune de Médréac : Bon cadeau naissance
13. FGDON 35 : Convention période année 2021 à 2024
14. Assainissement collectif : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif année 2019
15. SDE 35 : Modification des statuts
16. SDE 35 : Rapport d'activités année 2019
17. Personnel municipal : Report des congés 2020 non soldés
18. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020
19. Questions diverses

Lecture et approbation du PV de la séance du 2 novembre 2020

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance.

Le procès verbal de la séance du 2 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Attribution du marché de travaux pour la restauration de l'orgue (DEL 2020-93)

Monsieur le Maire rappelle que la consultation en procédure adaptée pour les travaux de restauration de l'orgue de l'église a été lancée le 22 octobre dernier avec une date de remise des offres fixée au 4 décembre 2020 à 12h00. Les deux offres réceptionnées sur la plateforme Mégalis Bretagne sont conformes. Ces offres ont été ouvertes puis analysées par le Maître d'œuvre de l'opération, Monsieur Thierry SEMENOUX et ensuite présentées pour avis aux membres de la Commission d'Appel d'Offres.

ENTREPRISE	Montant de l'offre de base en HT	Montant HT PSE (maintien du bourdon 16 pédales)	Montant de l'offre de base + PSE en HT	Note prix / 30	Note valeur technique /70	Note totale /100	Classement
MBO Nicolas TOUSSAINT	128 536.00€	4 671.00€	133 207.00€	30	60.55	90.55	2
ORGLEZ L'HARIDON	137 409.00€	2 910.00€	140 319.00€	28.35	67.55	96.34	1

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de prévoir un contrat d'entretien de cet orgue à raison de 2 passages/an sur une durée de 3 ans. Ce coût est rajouté au montant de base avec option :

ENTREPRISE	Coût entretien sur 3 années à raison de 2 passages/an
MBO Nicolas TOUSSAINT	4 524.00€HT
ORGLEZ L'HARIDON	2 970.00€HT

Conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offre, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux classée, présentée par l'entreprise ORGLEZ L'HARIDON pour un montant de 140 319.00€HT soit 168 382.80€TTC (Offre de base + option) à laquelle se rajoutera le coût de l'entretien d'un montant de 2 970.00€ HT (2 passages/an pendant 3 ans).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'offre présentée par l'entreprise ORGLEZ L'HARIDON pour un montant de 140 319.00€HT soit 168 382.80€TTC (Offre de base + option).

DECIDE de retenir l'offre pour un contrat d'entretien proposé par l'entreprise ORGLEZ L'HARIDON d'une durée de 3 ans à raison de 2 passages/an

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

Travaux de restauration de l'orgue : Approbation du plan de financement prévisionnel et sollicitation d'une aide financière auprès de la DRAC (DEL 2020-94)

Monsieur le Maire propose, dans le cadre de la restauration de l'orgue, de solliciter l'appui financier de la de la DRAC pour financer ce projet.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux de restauration	140 319.00€	Subvention DSIL	66 960.00€
Travaux annexes	5 000.00€	Subvention DRAC (sollicitée)	50 000.00€
Maîtrise d'œuvre	12 931.00€	Autofinancement	41 290.00€
TOTAL	158 250.00€	TOTAL	158 250.00€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel proposé ;

SOLLICITE une aide financière de la DRAC ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Maison de santé : Mission maîtrise d'œuvre (DEL 2020-95)

Monsieur le Maire indique que deux maîtres d'œuvre ont été consultés dans le cadre du projet des travaux de rénovation de la maison de santé. Monsieur le Maire rappelle que l'estimation des travaux à réaliser est fixée actuellement à 90.000€ HT soit 108 000.00€TTC, ce montant sera définitif lors du résultat de l'appel d'offre qui sera lancé après étude et plan réalisés par le Maître d'œuvre.

Le taux des honoraires proposés pour une mission de base sont les suivants :

Bruno JOUANNY, Architecte D.P.L.G. : 10.5 % du montant TTC des travaux
SARL CRESTO MODULES, Maître d'oeuvre : Pas de réponse

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le maître d'œuvre à retenir.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'offre proposée par Monsieur Bruno JOUANNY, pour un taux de rémunération de 10.5 % pour une enveloppe prévisionnelle des travaux de 108 000.00€TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Aménagement d'un cheminement piétonnier : Mission de maîtrise d'œuvre (DEL 2020-96)

Monsieur le Maire indique que pour mener à bien l'aménagement d'un cheminement piétonnier, le cabinet ATEC OUEST a été sollicité pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire présente le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par le cabinet ATEC OUEST.

Enveloppe estimation financière de travaux : 200 000,00€HT

Taux de rémunération : 4,50 %

Forfait de rémunération : 9 000,00€HT

Missions	Taux de répartition des missions	Taux de rémunération	% par mission	Montant rémunération
PRO (Etudes de Projet)	40.00 %	4.50 %	1.8000%	3 600.00€
ACT (Assistance pour la passation des contrats de travaux)	15.00 %	4.50 %	0.6750 %	1 350.00€
DET (Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux)	40.00 %	4.50 %	1.8000 %	3 600.00€
AOR (Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception)	5 %	4.50 %	0.2250 %	450.00€
TOTAL HT				9 000.00€
TVA 20.00 %				1 800.00€
TOTAL TTC				10 800.00€

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre présentée ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'offre proposée par le cabinet ATEC OUEST, pour un forfait de rémunération de 9 000.00€HT pour une enveloppe prévisionnelle des travaux de 200 000.00€ HT.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Aménagement d'un parking Rue de la Libération –Approbation du dossier PRO et lancement de la consultation des entreprises (DEL 2020-97)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 2 novembre dernier, le conseil municipal a décidé de retenir le projet n° 1 d'aménagement d'un parking « Rue de la Libération » en y apportant quelques modifications.

Des travaux complémentaires sont également prévus et sont rajoutés au dossier PRO dans le cadre du lancement de la consultation des entreprises.

Monsieur le Maire indique que le montant estimatif des travaux permet de lancer une consultation auprès de 3 entreprises en consultation directe.

Monsieur Le Maire présente le détail estimatif des travaux :

	TOTAL HT	TVA 20 %	TOTAL TTC
Création d'un parking paysager « Rue de la Libération »	44 638.50€	8 927.70€	53 566.20€
Mise en place de 6 supports vélos/parking « Rue de Néal »	2 500.00€	500.00€	3 000.00€
Remplacement des espaces vert devant le n° 19 « Rue de Bretagne »	1 600.00€	320.00€	1 920.00€
Fourniture et pose d'une balise de virage J4 « Rue de Bretagne »	600.00€	120.00€	720.00€
TOTAL	49 338.50€	9 867.70€	59 206.20€

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont éligibles au Fonds de concours solidarité et à la subvention au titre des amendes de police.

Le plan de financement prévisionnel des dépenses liées à ces travaux se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Création d'un parking paysager « Rue de la Libération »	44 638.50€HT	Fonds de concours solidarité Communauté de Communes	12 000.00€
Mise en place de 6 supports vélos/parking « Rue de Néal »	2 500.00€	Amendes de police	5 000.00€
Remplacement des espaces vert devant le n° 19 « Rue de Bretagne »	1 600.00€	Autofinancement Commune	36 888.50€
Fourniture et pose d'une balise de virage J4 « Rue de Bretagne »	600.00€		
Maîtrise d'oeuvre	4 550.00€		
Total	53 888.50€HT	Total	53 888.50€HT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur :

- L'approbation du dossier PRO (études de projet)
- L'autorisation de lancer la consultation des entreprises
- L'approbation du plan prévisionnel de financement
- L'autorisation de lancer des demandes de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le dossier PRO du projet de travaux d'aménagement du parking situé « Rue de la Libération » et les travaux supplémentaires de voirie pour un montant estimé à 49 338.50€HT soit 59 206.20€TTC ;

APPROUVE le lancement de la consultation auprès de 3 entreprises pour les travaux énoncés ci-dessus ;

APPROUVE le plan prévisionnel de financement présenté ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour la réalisation de ses travaux ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

Amendes de police : demande de subvention pour les travaux année 2021 (DEL 2020-98)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Médréac a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Les sommes allouées doivent être utilisées au financement des projets d'aménagement tels que :

- Aires d'arrêt de bus sécurisés sur tous types de voies en agglomération, sur voies communales et routes départementales hors agglomération. Les abribus et autres équipements de « confort » sont exclus de ce dispositif ;
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (études et travaux) ;
- Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation (en site propre)

- Feux de signalisation tricolores aux carrefours hors feux asservis à la vitesse ;
- Signalisation des passages piétons hors renouvellement ;
- Aménagement de sécurité de voirie, y compris les radars pédagogiques ;
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation ;
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation.

Dans tous les cas, les projets présentés s'inscriront dans une démarche de sécurité routière.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'agence routière départementale pour les travaux d'aménagement d'un parking « Rue de la Libération ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement d'un parking « Rue de la Libération »

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Acquisition de terrain et aliénation d'une partie d'un chemin communal au lieudit Louche (DEL 2020-99)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération n° 2020-65 en date du 07/09/2020, a accepté d'aliéner une partie du chemin communal situé dans le secteur du lieudit « 12 Louche ». Le géomètre chargé de la division parcellaire devait nous transmettre les plans de division et de bornage afin que le conseil municipal puisse se prononcer sur cette acquisition de terrain et l'aliénation d'une partie du chemin communal et ensuite décider le lancement d'une enquête publique.

Les documents nécessaires à cette décision ne nous sont par parvenus, par conséquent, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de reporter ce point à une prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de reporter ce point à une prochaine réunion

Urbanisme : Avis sur le transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes St Méen Montauban (DEL 2020-100)

Monsieur le Maire précise que suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires ayant eu lieu entre le 15 mars et le 28 juin 2020, les communes ayant matérialisé une minorité de blocage en 2017 et qui désireraient conserver leur compétence « PLU » devront réitérer une telle minorité de blocage. Initialement une telle minorité de blocage devrait être matérialisée entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020. Toutefois, en raison du contexte sanitaire dégradé et de la mise en place d'un deuxième confinement, le législateur a décidé de décaler, de manière pérenne le délai pendant lequel une minorité de blocage peut être matérialisée, par conséquent ce point doit être reporté sur la période entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accepter le report de cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de reporter ce point à une prochaine réunion

Marchés publics : Adhésion au groupement de commandes de la communauté de communes St Méen Montauban pour les prestations de vérifications périodiques obligatoires (DEL 2020-101)

Monsieur le Maire expose les modalités du groupement de commandes :

Dans le prolongement des réflexions engagées en matière de mutualisation entre la communauté de communes et les communes, il est proposé de lancer un groupement de commande portant sur les prestations de service suivantes :

- 1- Vérification périodique obligatoire des installations électriques ;
- 2- Vérification périodique obligatoire des dispositifs de lutte et d'alerte contre les incendies ;
- 3- Vérification périodique obligatoire des installations de chauffage gaz ;

- 4- Vérification périodique obligatoire des installations de traitement d'air et de ventilation ;
- 5- Vérification périodique obligatoire des ascenseurs et appareils de levage ;
- 6- Vérification périodique obligatoire des portes et portails automatiques ;
- 7- Contrôle des légionnelles.

Etant précisé que les communes ont la possibilité de n'adhérer qu'à l'une des prestations citées ci-dessus. Le seul impératif est d'avoir au moins 2 membres (dont la Communauté de communes coordonnateur) par type de prestation.

Les prestations pour lesquels la commune adhère sont les suivants :

Installations électriques	Lutte et alerte incendie	Chauffage gaz	Traitement d'air et ventilation	Ascenseurs et appareils de levage	Portes et portails automatiques	Contrôle de légionnelles
X	X		X	X		X

Modalités envisagées :

Établissement d'une convention constitutive approuvée et signée par chacun des membres de ce groupement (CCSMM et chaque commune qui le souhaite) ; aucune adhésion n'est possible en cours d'exécution des marchés ou accords-cadres.

Les communes souscrivent au groupement sans obligation de commande immédiate mais sous conditions de signature de la convention avant lancement des marchés ou accords-cadres et la transmission des éléments nécessaires au lancement des consultations avant une date déterminée par le coordonnateur du groupement.

Désignation d'un coordonnateur chargé de procéder à l'organisation de l'opération (consultations, signature et notification des marchés ou accords-cadres) ; La communauté de commune se propose d'être le coordonnateur et de

prendre à sa charge les frais de procédures durant cette phase. Chaque commune ayant souscrit à la convention constitutive aura à sa charge l'exécution des marchés ou accords-cadres afférent à ses propres besoins.

Accords-cadres à bon de commande : Le montant minimum de commande est fixé suivant les besoins de la communauté de communes afin d'assurer ce minimum. Les accords-cadres à bons de commande comporteront également un montant maximum.

Durée de la convention : elle est conclue pour une période allant de sa signature jusqu'à l'extinction des obligations contractuelles nées de l'exécution des marchés ou accords-cadres passé par le groupement de commandes.

VU la proposition de création d'un groupement de commandes pour lancer des consultations pour des prestations de vérifications périodiques obligatoires des installations électriques, dispositifs de lutte et d'alerte contre les incendies, installations de chauffage gaz, traitement d'air et de ventilation des bâtiments, ascenseurs et appareils de levage, portes et portails automatiques et contrôle des légionnelles ;

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes présenté par la communauté de communes Saint-Méen/Montauban,

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER la constitution du groupement de commande pour lancer des consultations concernant des prestations de vérifications périodiques obligatoires des installations électriques, dispositifs de lutte et d'alerte contre les incendies, traitement d'air et de ventilation des bâtiments, ascenseurs et appareils de levage et contrôle des légionnelles ;

D'ADHÉRER au groupement de commandes de la communauté de communes Saint-Méen Montauban pour les types de prestations indiquées dans le tableau de la présente délibération ;

D'APPROUVER les termes de la convention constitutive du dit groupement de commandes,

DE DÉSIGNER la communauté de communes Saint-Méen Montauban en tant que coordonnateur du groupement,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la dite convention et les documents se rapportant à ce dossier.

Budget commune : Admission en non valeur des titres de recettes (DEL 2020-102)

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Il convient de les admettre en non-valeur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'admission en non valeur des titres émis sur le budget principal et le budget SPANC dont le détail figure ci-après :

BUDGET PRINCIPAL :

Pour l'exercice 2016 :

Titre n° 353 pour un montant de 20.61€

Titre n° 528 pour un montant de 37.25€

Pour l'exercice 2018 :

Recette 44-27 pour un montant de 37.50€

Le montant total des titres, objet d'une demande d'admission en non valeur par le comptable sur le budget principal de la commune de Médréac, s'élève ainsi à **95.36€** et est inscrit à l'article 6541 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'admission en non-valeur du titre de recette afférent à l'exercice 2016 pour un montant de 57.86€ et à l'exercice 2018 pour un montant de 37.50€ soit un montant total de 95.36€ sur le budget COMMUNE, **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6541 du budget COMMUNE.

Tarifs municipaux 2021 (DEL 2020-103)

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les tarifs à appliquer en 2021,

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (13 pour/2 contre/ 1 abstention) :

DECIDE de proposer les tarifs suivants pour l'année 2021 :

OBJET	TARIFS 2021 (en €)
MAIRIE	
Photocopie N/B (la page)	0.20
A partir de 50 photocopies N/B, la page	0.10
Photocopie N/B (la page) pour les associations	0.05
Photocopie Couleur (la page)	0.50
A partir de 50 photocopies Couleur, la page	0.30
Photocopie Couleur (la page) pour les associations	0.40
CIMETIERE COMMUNAL	
30 ans (pour 2 m2)	180.00
50 ans (pour 2 m2)	285.00
Mini tombeau avec cavurne (60 x 60) 15 ans	Avec cavurne : 450.00
Case columbarium 10 ans (avec plaque)	510.00
Case columbarium 20 ans (avec plaque)	1020.00
Case columbarium 30 ans (avec plaque)	1530.00
Jardin du souvenir (avec plaque)	82.00
BIBLIOTHEQUE	
Inscription annuelle individuelle	10.50
Inscription annuelle familiale	15.00
Connexion internet : pour les abonnés à la Médiathèque 1 ^{ère} heure gratuite puis à la ½ heure	0.50
Connexion internet : pour les non-abonnés : la ½ heure	0.50
Impression Noir et blanc (la page A4)	0.25
Impression Couleur (la page A4)	1.00

OBJET	TARIFS 2021 (en €)
SALLE DES SPORTS	
Location salle	200.00 (acompte : 120 €)
Location horaire	4.20
DIVERS	
Podium (50 m2)	80.00 (sans montage)
Chaise, l'unité	0.40
1 table de 2 mètres avec 6 chaises	4.00
1 table de 4 mètres avec 12 chaises	8.00
1 table de 2.20 mètres avec 2 bancs	5.00
Barrières, l'unité	1.00
Droits de place, le ml (sans branchement électrique)	1.30
Branchement électrique forfait journalier	3.00
Occupation du domaine public (terrasse...), le m ²	18.00
PONT BASCULE	
La pesée	6.00
Carte de pesée	7.00
SALLES ANNEXES	
Location horaire de salle (contrat annuel)- Hors association communale	4.20

SALLE DES FÊTES (habitants de la commune)		
OBJET	TARIFS 2021	ACOMPTE 2021 (location de salle)
Grande salle		
Grande salle en été	160.00	96.00
Grande salle en hiver (1/10 au 31/03)	190.00	114.00
Grande salle pour un repas en été (cuisine incluse)	230.00	138.00
Grande salle pour un repas en hiver (cuisine incluse)	270.00	162.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... grande salle (été)	55.00	33.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... grande salle (hiver)	90.00	54.00
Petite salle		
Petite salle en été	65.00	39.00
Petite salle en hiver (1/10 au 31/03)	95.00	57.00
Petite salle pour un repas en été (cuisine incluse)	135.00	81.00
Petite salle pour un repas en hiver (cuisine incluse)	165.00	99.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle (été)	32.00	19.20
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle (hiver)	65.00	39.00
Salle de détente		
Salle de détente (été)	60.00	36.00
Salle de détente (hiver)	80.00	48.00
Salle de détente pour un repas en été (cuisine incluse)	130.00	78.00
Salle de détente pour un repas en hiver (cuisine incluse)	150.00	90.00
Cuisine		
Cuisine	70.00	42.00
Sous-sol		
Sous-sol	50.00	30.00
Vaisselle		
Flûte	0.10	
dans la salle par couvert	0.50	
dans la salle par couvert (association de Médréac)	0.30	
hors de la salle par couvert	0.90	
Cafetière	6.00	

OBJET	TARIFS 2021 (en €)	
Autres		
Sonorisation	40.00	24.00
Sonorisation (associations)	25.00	15.00
Nettoyage <u>par salle</u> (grande salle/salle détente/petite salle/cuisine)	60.00	36.00
SALLE DES FETES (habitants hors commune)		
OBJET	TARIFS 2021	ACOMPTE 2021 (location de salle)
Grande salle		
Grande salle en été	210.00	126.00
Grande salle en hiver (1/10 au 31/03)	260.00	156.00
Grande salle pour un repas en été (cuisine incluse)	300.00	180.00
Grande salle pour un repas en hiver (cuisine incluse)	350.00	210.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... grande salle (été)	90.00	54.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... grande salle (hiver)	130.00	78.00
Petite salle		
Petite salle (été)	85.00	51.00
Petite salle (hiver)	130.00	78.00
Petite salle pour un repas en été (cuisine incluse)	175.00	105.00
Petite salle pour un repas en hiver (cuisine incluse)	220.00	132.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle (été)	40.00	24.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle (hiver)	85.00	51.00
Salle de détente		
Salle de détente (été)	80.00	48.00
Salle de détente (hiver)	105.00	63.00
Salle de détente pour un repas en été (cuisine incluse)	170.00	102.00
Salle de détente pour un repas en hiver (cuisine incluse)	195.00	117.00
Cuisine		
Cuisine	90.00	54.00
Sous-sol		
Sous-sol	70.00	42.00
Vaisselle		
flûte	0.10	
dans la salle par couvert	0.50	
Hors de la salle par couvert	0.90	
Cafetière	6.00	
Autres		
Sonorisation	70.00	42.00
Nettoyage par salle (grande salle/salle détente/petite salle/cuisine)	80.00	48.00

Pour la location des salles pendant deux journées consécutives, la deuxième journée sera facturée demi-tarif. Le montant de l'acompte à verser sera calculé en conséquence.

Nouveaux nés de la commune de Médréac – Bon cadeau naissance (DEL 2020-104)

Monsieur le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, un cadeau naissance est offert pour toute naissance d'un enfant dont les parents résident sur la commune. Monsieur le Maire demande à Mme Crespel Cécile, conseillère municipale, de présenter l'idée du cadeau qui sera offert à compter du 1^{er} janvier 2021.

Mme Crespel Cécile indique qu'il est proposé d'offrir aux familles un coffret naissance façonné par l'association « Brin de folie » qui a son siège sur la commune et un coffret articles puériculture proposé par la pharmacie de Médréac. La valeur totale de ce cadeau est de 90.00€.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce présent qui sera offert pour toutes les naissances à partir du 1^{er} janvier 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'offrir un cadeau d'une valeur totale de 90.00€ composés d'un coffret naissance d'une valeur de 60.00€ façonné par l'association « Brin de folie » et d'un coffret articles de puériculture d'une valeur de 30.00€ proposé par la pharmacie de Médréac.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

FGDON 35 – Convention période année 2021 à 2024 (DEL 2020-105)

Monsieur le Maire annonce aux membres présents que l'adhésion de la commune à la convention multi services proposée par la FGDON 35 (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine) est arrivée à échéance au 31/12/2020.

Une nouvelle convention est proposée pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024. Monsieur le Maire donne lecture de la liste des services proposée par la FGDON par le biais de cette convention.

La cotisation annuelle est de 165 €/ an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de renouveler l'adhésion à la convention proposée par la FGDON35 pour la période 2021-2024

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention multi services.

Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif année 2019 (DEL 2020-106)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Guillaume Pasquier présente le rapport 2019.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif pour l'année 2019

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

SDE 35 : Modifications des statuts (DEL 2020-107)

Monsieur le Maire présente la demande de modification des statuts du SDE35, cette modification adjoint les infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charge pour véhicules électriques conformément à la modification législative de l'article L.2224-37 du CGCT. Elle ajoute également un nouvel article pour permettre l'intégration de nouveaux transferts de compétences optionnelles.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de donner un avis sur le projet de modification des statuts du SDE35 présenté ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (2 Abstentions) :

EMET un avis favorable au projet de modification des statuts du SDE35

SDE 35 : Rapport d'activités année 2019 (DEL 2020-108)

Monsieur Sébastien Demay, Conseiller municipal, délégué au SDE35 présente le rapport annuel d'activité 2019 élaboré par le Syndicat départemental d'Énergie 35.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la communication donnée au Conseil Municipal au titre de l'année 2019 du rapport d'activité du SDE 35

Personnel municipal : Report des congés 2020 non soldés (DEL 2020-109)

Madame Delphine Rouault indique aux membres présents que les agents municipaux doivent prendre leurs congés pendant l'année en cours selon les modalités définies dans le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985. L'autorité territoriale peut cependant accorder une dérogation pour que les agents puissent reporter leurs congés non utilisés l'année suivante dans des conditions à définir.

Certains agents ayant des congés à reporter, Monsieur le Maire propose de leur accorder une autorisation de report dans les conditions suivantes :

- Les congés non consommés en 2020 peuvent être reportés en 2021 jusqu'au 31 mars. Passé ce délai, les congés non consommés seront annulés.
- Les congés reportés ne donnent pas droit à un congé supplémentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCORDE le report des congés non consommés en 2020 selon les conditions énoncées ci-dessus.

Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020 (DEC 2020-08)

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Vélos + appareil photos école publique	SADEL	997.90€	24/11/2020
Équipement de Protection Individuel pour les agents service technique	AUTO OMNIA	419.56	01/12/2020
Équipement de Protection Individuel pour les agents service technique	SECUWORK	112.20	01/12/2020
Plantations	GALLARD C	3 591.29€	07/12/2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la décision présentée ci-dessus lors de la réunion du 14 décembre 2020.

Questions diverses

DIA : 9 Rue de Bretagne, pas de préemption - 7 Rue des Longschamps, pas de préemption

Monsieur le Maire indique avoir eu contact avec les conjoints Crespel, le dossier acquisition de terrain à la Ville Gentil sera revu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal,

Monsieur Levrel Didier informe le conseil municipal qu'une parcelle, dans le secteur de l'Anesse, est mise à disposition de l'opérateur BOUYGUES pour la mise en place d'une antenne relais,

Madame Lemoine Céline indique qu'une réunion est prévue avec les professionnels de santé et le Maître d'Oeuvre le 24/12/2020. Elle précise également qu'une assistante médicale est en poste à la maison de santé depuis le 23/11/2020.

Monsieur Noël Pollet précise que le bulletin municipal sera distribué semaine 53,

Madame Laurine Crespel indique que le conseil municipal des jeunes se réunira le mercredi 16/12/2020 à la mairie,

Monsieur Olivier Piederrière indique que le SMICTOM envisage une augmentation du tarif de la redevance ordures ménagères,

Madame Cécile Crespel indique que les colis du CCAS vont être préparés à partir du mercredi 16/12/2020

Madame Delphine Rouault indique la mise en place de réunion pour les responsables de services,

Prochaine réunion : Lundi 11 janvier 2021.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.